Image not found or type unknown

jugé sans avoir été convoqué

Par **enola02**, le **29/12/2011** à **11:35**

Bonjour,

En 2004 j'ai été jugé pour m'etre battu avec mon oncle. Il a gagné et j'ai été condamné a 4 mois de prisons avec sursis.
Ne m'entendant plus avec ma famille je suis parti vivre à 1000 km de ma region natale afin de ne plus avoir de conflit ! Et je pensais que cette histoire etait terminée.
J'ai demenagé dans l'Aisne en fevrier 2011 pour la naissance de ma petite fille et pour me rapproché de la famille de ma concubine.Hier a ma grande surprise un huissier frappe a ma porte avec un commandement à payer de 3500 euros . En effet mon oncle s'est porté partie civile et a gagné le jugement du 28 fevrier 2011 or je n'est jamais été au courant de ce jugement et n'ai jamais eu de convocation ! N'ayant pas les moyens de pyer cette somme et m'estimant laisé (je n'ai pas pu me defendre) puis je demander l'annulation du jugement ?
Merci d'avance de votre attention !

Par **youris**, le **29/12/2011** à **11:42**

bjr,
votre famille connaissait-elle votre nouvelle adresse ?
cdt

Par **enola02**, le **29/12/2011** à **12:08**

Je pense que oui ! De plus le compte rendu du premier jugement avait été transferé au tribunal de Narbonne donc je pense qu'il savait tres bien ou j'etais !

Par **enola02**, le **29/12/2011** à **14:12**

Rebonjour quelqu'un pourrait m'aider j'ai rendez vous avec l' huissier cette après midi et voudrai savoir avant si je peux faire annuler le jugement !merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés